



**ORDRE DU JOUR**

**SÉANCE ORDINAIRE**

**Le lundi 17 juin 2013  
à 19h30**

1. **Ouverture de la séance**

2. **Adoption de l'ordre du jour**

3. **Période de questions**

4. **Procès-verbaux**

4.1 Adoption du procès-verbal de la séance tenue le 3 juin 2013

5. **Administration générale, greffe, affaires juridiques**

5.1 Mandats à diverses firmes pour l'analyse de contrats accordés par la Ville

5.2 Accès gratuit au service de transport en commun urbain pour les détenteurs de passeports pour l'International de montgolfières de Saint-Jean-sur-Richelieu

5.3 Nuisance et cause d'insalubrité – 2M Ressources

6. **Finances municipales**

— — — —

7. **Ressources humaines**

— — — —

8. **Loisirs et bibliothèques**

— — — —

9. **Infrastructures et gestion des eaux**

9.1 Octroi du contrat suivant :

- 9.1.1 SA-827-AD-13 Fourniture de coagulants à forte concentration d'aluminium

10. **Toponymie et circulation**

-----

11. **Travaux publics**

-----

12. **Sécurité publique**

12.1 Octroi du contrat suivant :

- 12.1.1 SA-120-P-13 Remplacement de 22 ordinateurs véhiculaires

13. **Urbanisme**

13.1 Étude et décision relatives à diverses demandes de dérogation mineure

- 13.1.1 DDM-2013-2919 Gestion J.P. Lalonde inc. – Immeuble situé au 796A – 798A, rue des Carrières

- 13.1.2 DDM-2013-2922 Louise et Normand Many pour Succ. Estelle Dupuis – Immeuble constitué du lot 3 266 442 rue des Ancêtres

- 13.1.3 DDM-2013-2988 Michel Dubois – Immeuble situé au 224, rue Prairie

- 13.1.4 DDM-2013-3002 Daniel Provencher – Immeuble situé au 120, boulevard du Séminaire Nord

- 13.1.5 DDM-2013-3009 Jean-Marc Deland – Immeuble situé au 1277, chemin du Clocher

13.2 Étude et décision relatives à diverses demandes d'usage conditionnel

- 13.2.1 UC-2013-2995 Jean-Luc Poulin pour Rogers Communications inc. – Immeuble situé au 320, rue Jacques-Cartier Sud

- 13.2.2 UC-2013-3007 Construction Jolivar – Immeuble situé au 277, rue Loubias

13.3 Étude et décision relatives à un plan d'implantation et d'intégration architecturale

- 13.3.1 PIA-2013-3021 6481680 Canada inc. – Immeuble situé au 126, 5<sup>e</sup> Avenue

13.4 Adoption du second projet des règlements suivants :

- 13.4.1 **Règlement n° 1137**

« Règlement modifiant le règlement de zonage n° 0651, et ses amendements, dans le but de :

- créer une nouvelle zone du groupe habitation (H) où les habitations multifamiliales de 4 à 6 logements seront autorisées en projet intégré, à même une partie de la zone H-5529, située sur le côté ouest du chemin des Patriotes est, à la hauteur de la rue de Chambly ;
- d'assujettir cette nouvelle zone à un P.I.I.A »

#### 13.4.2 Règlement n° 1172

« Règlement modifiant le règlement de zonage n° 0651 et ses amendements afin :

- de créer une nouvelle zone du groupe habitation, où seraient aussi autorisés les usages C9-01-01 (Vente au détail, entretien ou réparation de machines distributrices), à même une partie de la zone H-1769, située à l'intersection des rues Saint-Georges et Cousins Nord ;
- d'agrandir la zone C-2731 à même une partie de la zone H-2105, située à l'intersection du boulevard Saint-Luc et la rue Rita ;
- d'autoriser l'usage habitation trifamiliale dans les zones H-2167, H-2719, C-2205, H-2199, H-2722 et H-2168, d'autoriser l'usage habitation bifamiliale dans la zone H-2722 et d'établir les normes se rapportant au bâtiment principal et au terrain. Les zones visées sont situées de part et d'autre de la rue Jean-Talon entre la rue Claire au nord et la rue Chênevert au sud ;
- supprimer la note (N022) qui interdit la conversion des logements en commerce dans les zones H-1505 et H-1561, situées de part et d'autre de la rue Saint-Jacques entre les rues Marchand à l'ouest et la rue Collin à l'est »

#### 13.5 Adoption du projet de règlement suivant :

##### 13.5.1 Règlement n° 1169

« Règlement modifiant le règlement de zonage n° 0651 et ses amendements, dans le but de mettre en œuvre la politique de l'arbre et, plus particulièrement, d'interdire l'abattage d'arbres dans la bande de protection d'arbres à conserver, et ce, sur l'ensemble du territoire »

#### 13.6 Adoption du premier projet de règlement suivant :

##### 13.6.1 Règlement n° 1168

« Règlement modifiant le règlement de zonage n° 0651 et ses amendements afin :

- de créer une nouvelle zone du groupe commerce et service (C), où seraient autorisées certains usages commerciaux et communautaires, à même une partie des zones I-1775 et H-1683, situées de part et d'autre de la rue Frontenac, à l'est de la rue Bouthillier Nord et sur le côté est de la rue Collin au sud de la voie ferrée ;
- d'assujettir cette nouvelle zone C-1765 à un P.I.I.A »

## 14. **Avis de motion**

### 14.1 Règlement n° 1168

« Règlement modifiant le règlement de zonage n° 0651 et ses amendements afin :

- de créer une nouvelle zone du groupe commerce et service (C), où seraient autorisées certains usages commerciaux et communautaires, à même une partie des zones I-1775 et H-1683, situées de part et d'autre de la rue Frontenac, à l'est de la rue Bouthillier Nord et sur le côté est de la rue Collin au sud de la voie ferrée ;
- d'assujettir cette nouvelle zone C-1765 à un PIIA »

### 14.2 Règlement n° 1169

« Règlement modifiant le règlement de zonage n° 0651 et ses amendements, dans le but de mettre en œuvre la politique de l'arbre et, plus particulièrement, d'interdire l'abattage d'arbres dans la bande de protection d'arbres à conserver, et ce, sur l'ensemble du territoire »

### 14.3 Règlement n° 1170

« Règlement modifiant le règlement de permis et certificats n° 0654 et ses amendements, dans le but d'exiger un certificat d'autorisation pour abattre un ou plusieurs arbres dans la bande de protection d'arbres à conserver et exiger des renseignements et des documents requis lors d'une telle demande »

### 14.4 Règlement n° 1176

« Règlement modifiant le règlement n° 1077 sur l'assainissement des eaux »

### 14.5 Règlement n° 1182

« Règlement décrétant un programme d'aide complémentaire au programme AccèsLogis Québec de la Société d'Habitation du Québec pour l'organisme « Office municipal d'habitation du Haut-Richelieu » »

### 14.6 Règlement n° 1185

« Règlement autorisant le paiement des coûts attribuables à la municipalité pour les travaux du ministère des Transports du Québec relatifs au projet de réfection des systèmes d'éclairage de l'échangeur de l'autoroute 35 / route 104 (boulevard Saint-Luc), décrétant une dépense n'excédant pas 363 000 \$ et un emprunt à cette fin »

### 14.7 Règlement n° 1186

« Règlement autorisant une dépense de 1 441 000 \$ et un emprunt de 776 000 \$ pour réaliser la phase X du programme « Rénovation Québec / Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu » »

14.8 Règlement n° 1187

« Règlement modifiant le règlement n° 0813 concernant la circulation et le stationnement des véhicules dans les limites de la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu, tel qu'amendé par les règlements n°s 0901, 0957, 0975, 1016, 1037, 1046, 1054, 1070, 1115, 1121 et 1155 et abrogeant le règlement n° 1155 »

15. **Règlements**

15.1 Règlement n° 1127

« Règlement modifiant le règlement sur les dérogations mineures portant le numéro 0655 dans le but de modifier la tarification d'une demande de dérogation mineure »

15.2 Règlement n° 1167

« Règlement modifiant le règlement de permis et certificats portant le numéro 0654 et ses amendements, dans le but de modifier la tarification des services reliés à la réglementation d'urbanisme »

15.3 Règlement n° 1177

« Règlement autorisant le paiement d'honoraires professionnels en vue de la réalisation de travaux pour l'ouverture des nouvelles rues Jules-Verne et Jacques-Prévert et pour le prolongement de la rue De Ronsard, décrétant une dépense n'excédant pas 111 000 \$ et un emprunt à cette fin »

15.4 Règlement n° 1180

« Règlement autorisant la réalisation de travaux de réfection à divers postes de pompage d'égout et à la station d'épuration des eaux usées, décrétant une dépense n'excédant pas 311 000 \$ et un emprunt à cette fin »

15.5 Règlement n° 1181

« Règlement autorisant la réalisation de travaux de réfection des surfaces sportives du parc René-Lévesque, de la surface de la patinoire extérieure du parc en Ciel et du réaménagement de la butte à glisser au parc Yvan-Roy, décrétant une dépense n'excédant pas 361 000 \$ et un emprunt à cette fin »

16. **Dépôt de documents au Conseil municipal**

17. **Correspondance**

18. **Période de questions**

19. **Communications des membres du conseil au public**

20. **Levée de la séance**